



**COMMUNE DE
SERRE LES SAPINS**

DOCUMENT À CONSERVER

*Que faire
face aux
risques
majeurs ?*

INFORMATIONS

PRÉVENTION

RÉFLEXES

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs (DICRIM)
Édition 2019



Édition : Mairie de Serre les Sapins
Photos : Mairie de Serre les Sapins - Adobe Stock
Impression : Simon Graphic - 1200 exemplaires
Graphisme : Aurélie Épenoy - Septembre 2019

édito

À Serre les Sapins, nous avons la chance d'habiter un territoire plutôt moins exposé que d'autres à de multiples risques (risques naturels, risques technologiques, etc.)

Quelques-uns nous concernent néanmoins.

C'est pourquoi, par-delà les mesures préventives et de protection que nous déployons pour accroître la sécurité des personnes (à l'égard des risques routiers particulièrement), nous avons décidé d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde relatif aux risques plus collectifs.

Mais cette initiative serait vaine sans y associer toute la population.

Pour ce faire, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'inscrit dans un objectif de culture collective du risque.

Il répertorie, pour mieux s'y préparer, les risques, les dangers et les bons comportements à adopter par chacun, pour limiter les conséquences des événements. Chaque citoyen est le premier acteur de sa sécurité !

Je vous invite donc à lire attentivement ce document et à le conserver à portée de main.

Gabriel Baulieu,
Maire



SOMMAIRE

Présentation des risques dans notre commune.... p. 4
Que dois-je faire en cas de danger ?..... p.5

RISQUE

Sismique p. 6-7
Mouvement de terrain. p. 8-9
Inondation p. 10-11
Transport de matières dangereuses p. 12-13
Nucléaire p. 12-13
Terroriste p. 14-15
Climatique p. 16-17
Feux de forêt p. 18-19

INFOS UTILES p. 20

le DICRIM

Document d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs (DICRIM)

Ce document présente les principaux risques naturels, sanitaires ou technologiques susceptibles d'intervenir sur la commune de Serre les Sapins et les moyens d'y faire face le plus efficacement possible.

La commune a mis en place un plan communal de sauvegarde pour **identifier les moyens à mettre en œuvre afin de faire face à toute crise soudaine et d'assurer la meilleure protection possible de la population.**

4 risques majeurs et 4 autres risques ont été identifiés à Serre les Sapins.

4 risques majeurs à Serre les Sapins



SISMIQUE



MOUVEMENT
DE TERRAIN



INONDATION



TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES

D'autres risques sont également recensés :



NUCLÉAIRE



TERRORISTE



CLIMATIQUE



FEUX DE FORÊT

- Vent violent
- Pluie-Inondation
- Orage
- Grand froid/Canicule
- Neige, Verglas

Que dois-je faire en cas de danger ?

DANS TOUS LES CAS :



Je suis vigilant et je cherche à m'informer (France Bleu Besançon : 102.8 MHz).



J'envisage un kit d'urgence en cas d'isolement.



Je respecte les consignes des autorités et je suis solidaire avec les autres.



J'envisage un sac d'urgence en cas d'évacuation.



Je ne surcharge pas le réseau téléphonique.



Je ne m'impatiente pas si je dois rester pendant quelques temps en mode contraint.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

ÊTRE PRÊT FACE AUX RISQUES :

Si vous êtes témoin de la survenue d'un risque :

Donner l'alerte peut être important et faire gagner du temps aux secours.

- Numéro unique européen : 112
- Pompiers : 18
- Police : 17

Pour se préparer chez soi à faire face à une situation de crise, le Ministère de l'Intérieur a édité le guide *Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS), Je me protège en famille*, téléchargeable sur risques-majeurs.info.

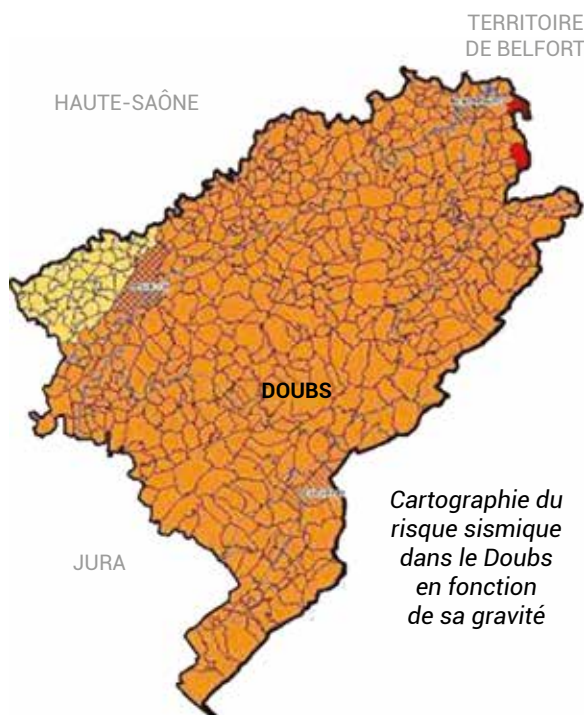
La commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est un document d'aide à la décision en cas de crise.

Dans les écoles, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), réglementaire, met en place une organisation interne afin d'assurer la mise en sécurité des élèves et des personnels présents.

Les entreprises peuvent élaborer un Plan d'Organisation de Mise en Sécurité (POMSE).



LE RISQUE SISMIQUE



Sachant que pour chaque commune l'intensité sismique est définie selon les 5 zones de couleurs suivantes :

Zone de sismicité

- Très faible (1)
- Faible (2)
- Modérée (3)
- Moyenne (4)
- Forte (5)

À chaque niveau s'attachent des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation.

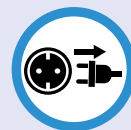
Pour la commune de Serre les Sapins, le risque sismique est faible (zone 2 d'après le DDRM).

Le DDRM est le Dossier Départemental des Risques Majeurs :

(<http://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-majeurs/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM>)

Les bons réflexes en cas de séisme

PENDANT



Je débranche mes appareils électriques et je ferme le gaz, je ne fume pas.



Je ne prends pas l'ascenseur.



J'évacue le bâtiment dans lequel je me trouve ou la zone dangereuse et je n'y retourne pas.



À l'intérieur, je m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres.



En voiture, je m'arrête et j'attends la fin des secousses.

APRÈS



Je ne rentre pas dans un bâtiment endommagé.



Si je suis enseveli, je signale ma présence en frappant sur les parois.



Je ne m'approche pas des lignes électriques et téléphoniques.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

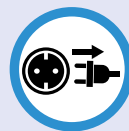
La commune est exposée à des mouvements de terrains de type retrait-gonflement des argiles.

Exemples d'évènements ayant eu lieu sur la commune :

- **Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols** du 1^{er} juillet au 30 septembre 2003 (sans doute également en 2018).

Les bons réflexes en cas de mouvement de terrain

PENDANT



Je débranche mes appareils électriques et je ferme le gaz, je ne fume pas.



Je ne prends pas l'ascenseur.



J'évacue le bâtiment dans lequel je me trouve ou la zone dangereuse et je n'y retourne pas.



À l'intérieur, je m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres.



En voiture, je m'arrête et j'attends la fin des secousses.

APRÈS



Je ne rentre pas dans un bâtiment endommagé.



Si je suis enseveli, je signale ma présence en frappant sur les parois.



Je ne m'approche pas des lignes électriques et téléphoniques.



LE RISQUE INONDATION

Quelques secteurs de la commune sont exposés à des inondations dues à de fortes précipitations.

Éléments historiques survenus sur la commune :

- **Inondations** du 8 au 31 décembre 1982
- **Inondations de sous-sols** le 26 juin 2009

Les bons réflexes en cas d'inondation

AVANT / PENDANT



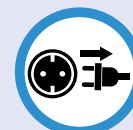
Je m'informe sur les prévisions météo.



Je ne traverse pas une zone submergée par l'eau.



Je pense aux équipements vulnérables à l'eau.



Je débranche les appareils électriques.



Si je suis sous la menace de l'eau, je me mets en hauteur.

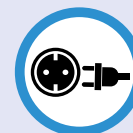


Je respecte les consignes des autorités notamment en cas de demande d'évacuation.

APRÈS



Je ne m'approche pas des fils tombés à terre et je fais attention à ce qui a pu être fragilisé.



Je fais vérifier l'installation électrique inondée avant de la rebrancher.



Je fais attention aux risques de chutes cachées par l'eau.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



La commune de Serre les Sapins est traversée par une canalisation de transport de matières dangereuses.

Les risques sont la fuite de gaz et l'explosion.

La commune est également traversée par des routes départementales, notamment la RD75 où circulent des véhicules transportant des matières dangereuses qui, lors d'un accident de circulation, peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs, ou radioactifs.

Concernant le transport par rail, la voie ferrée coupant le territoire forestier sur quelques centaines de mètres ne présente que très peu de risques pour la population.



LE RISQUE NUCLÉAIRE

La commune n'est pas soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), car elle est **située à plus de 106 km de la Centrale nucléaire de Mühleberg et à 143 km de la Centrale nucléaire de Fessenheim.**

La commune n'est pas directement soumise aux effets d'un accident nucléaire.

Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir et contenir de l'iode radioactif qui peut se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer de cet organe. La prise de comprimés d'iodure de potassium stable protège efficacement la thyroïde par saturation, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer : la thyroïde est alors préservée.

Les bons réflexes en cas de risques technologiques TMD et accident nucléaire

AVANT / PENDANT



J'écoute les consignes des autorités.



Je supprime toute flamme nue et je ne fume pas.



Je me confins (un véhicule ne constitue pas une bonne protection).



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école.



Je limite au maximum les entrées d'air.



J'évite de téléphoner.



Je m'éloigne des portes et des fenêtres.



Je ne sors qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS



J'aère l'espace dans lequel je suis confiné.



Je me rince en cas d'irritation.



J'applique les mesures énoncées par les secours et autorités.

Transport de matières dangereuses

- Je m'éloigne.
- Je ne touche pas et n'entre pas en contact avec le produit.

Risque nucléaire

- J'écoute les consignes avant de me rendre dans le centre de distribution des comprimés d'iode.
- Je ne consomme pas les produits du jardin.
- Je privilégie l'eau embouteillée.



LE RISQUE TERRORISTE

Au-delà du rôle assuré par les autorités, la lutte contre les actes terroristes nécessite une implication citoyenne. À ce titre, **chacun concourt à la sécurité de tous** par sa vigilance et par la détection de comportements inhabituels.



MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Le gouvernement a mis en place **le plan Vigipirate** qui consiste en **l'organisation de la réponse préventive, dissuasive et de lutte contre les actes terroristes**. Il a pour principale vocation d'adapter le niveau de réponse en fonction du niveau de menace.

Des déclinaisons de ce plan sont mises en œuvre dans les administrations, dans les établissements recevant du public et sur les sites sensibles. Des dispositions spécifiques peuvent s'appliquer localement comme l'interdiction de stationnement aux abords des établissements ou la fouille de sacs ou de bagages.

Les bons réflexes en cas d'attaque terroriste



Je m'informe de la situation.



Je signale tout comportement suspect ou bagage isolé.



Je repère les issues de secours.



Je respecte les consignes des autorités.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.



Je ne diffuse aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.



LE RISQUE CLIMATIQUE

Chaque jour, Météo France, chargée de surveiller les événements météorologiques, émet des bulletins comportant une carte de vigilance qui identifie les dangers météorologiques dans chaque département.

Cette carte est réactualisée 2 fois par jour à 6h et à 16h.

Lorsqu'un changement notable intervient, elle peut être réactualisée à tout moment. Le danger menaçant est représenté à l'aide de 4 couleurs (vert, jaune, orange, rouge) et d'un pictogramme précisant le type de phénomène prévu.



NEIGE ET VERGLAS



ORAGE, PLUIE INTENSE, GRÊLE ET TEMPÊTE



CANICULE



GRAND FROID

Les bons réflexes en cas de risques climatiques



Je m'informe sur la météo et sur les conditions de circulation.



Je respecte les consignes des autorités.



J'évite les déplacements et les activités extérieures de loisir.



En cas de départ, je signale mon déplacement à mes proches.



Je n'interviens pas sur les toitures et ne touche pas aux fils électriques tombés au sol.



Je prévois des moyens d'éclairage de secours et fais des provisions et réserve d'eau potable.



NEIGE ET VERGLAS

- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds.
- J'évite tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement.



ORAGE, PLUIE INTENSE, GRÊLE ET TEMPÊTE

- Je range et fixe les objets sensibles aux effets du vent.
- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds.
- Je débranche les appareils électriques et les antennes.
- J'évite d'utiliser téléphones et appareils électriques.
- Sur la route, je m'arrête en sécurité et je ne quitte pas mon véhicule.
- Je m'abrite hors des espaces boisés.
- Je prends garde aux chutes d'arbres, de branches ou d'objets.



CANICULE

- Je ne reste pas au soleil.
- Je maintiens mon logement à l'abri de la chaleur (volets, stores, rideaux fermés).
- Je bois beaucoup d'eau même sans soif, je ne consomme pas d'alcool.



GRAND FROID

- Je ne surchauffe pas mon logement et je veille à une aération correcte.
- Je ne bois pas de boisson alcoolisée qui favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide.



LE RISQUE DE FEUX DE FORÊT

La commune de Serre les Sapins est couverte à 32% par de la forêt de feuillus (forêt communale de la Menère : 165 ha à l'Est du territoire, côté Besançon). De plus, cette forêt comporte de nombreux sentiers de randonnée, ajoutant **des risques de départ de feu** en périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes.

Il y a également la forêt des vieilles vignes (1 ha) à l'Ouest du territoire, côté Champvans-les-Moulins.

Les bons réflexes en cas de feux de forêt



Je ne fume pas en forêt, je ne jette pas de mégot par la fenêtre de mon véhicule.



Je n'allume aucun feu à moins de 200 mètres de la forêt.



Je n'allume pas de barbecue à moins de 200 mètres de la forêt.



Je préviens les pompiers de tout départ de feu.



informations



Numéros d'urgence

- Numéro unique européen 112
- Urgences personnes sourdes et malentendantes (SMS ou fax) 114
- Pompiers 18
- Police 17
- SAMU 15
- Mairie 03 81 59 06 11
- France Bleu Besançon 102.8 MHz
- France Info 104.4 MHz
- France Inter 98.7 MHz
- Météo France 08 99 71 02 25
ou meteofrance.com
- Prévisions départementales
08 99 71 02 25
- Prévisions détaillées 32 50
- Préfecture du Doubs 03 81 25 10 00
ou doubs.gouv.fr

PORTAILS MINISTÉRIELS

- developpement-durable.gouv.fr
- reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr

SUR LES RISQUES

- risques.gouv.fr
- georisques.gouv.fr
- prim.net
- risques-majeurs.info



alerte

Dans la commune de Serre les Sapins, les moyens d'information retenus sont l'alerte par :

- **Téléphone** : la mairie dispose d'un logiciel VIAPPEL d'alerte en cas d'incident pouvant affecter les habitants (*message vocal ou SMS*).

Pour s'inscrire à ce service gratuit, contacter la mairie.

- Diffusion de messages d'alerte grâce à une voiture équipée d'un porte voix.